

Doubs

Le renard est-il nuisible ? Le programme Careli tente une réponse

Lancée en 2019, cette grande enquête rassemble autour de l'animal à pelage roux, les chasseurs, agriculteurs, protecteurs de l'environnement et les scientifiques. Unique en France, elle concerne deux zones, autour du plateau de Pierrefontaine-les-Varans et du Haut-Doubs (de Chapelle-des-Bois au lac de Saint-Point) et doit se poursuivre cinq ans encore. Les premiers résultats, autour des poulaillers, sont prometteurs. Éclairage(s).

Patrick Giraudoux, professeur émérite d'écologie au laboratoire Chrono-environnement de l'université Marie-et-Louis-Pasteur de Besançon, est, comme il le dit joliment en citant Gaston Bachelard, « un travailleur de la preuve » : « Nous, scientifiques, sommes les garants du vrai. » Pas plus, pas moins : concernant le programme Careli (Campagnols, renards, lièvres), il n'aime donc pas dire qu'il « chapeaute » l'étude : « Autour de la table, tout le monde est à égalité et apporte sa pierre à l'édifice. »

Voici d'ailleurs la grande particularité de cette enquête, lancée en 2019 et cofinancée par la Région, l'État et l'ARS : elle fait travailler de conserve scientifi-

ques, sociologues, chasseurs, agriculteurs, associations naturalistes.

Comment et pourquoi le programme Careli ?

« C'est parti d'un conflit en Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS). À l'époque, dans tout le Doubs, le renard était classé Esod, c'est-à-dire espèce chassable et susceptible d'occasionner des dégâts (N.D.L.R. : anciennement "espèce nuisible"), un statut alors en discussion puisque réexaminé tous les trois ans et proposé au préfet. Il y avait une opposition forte entre le collectif Renard Doubs, les chasseurs et une partie des agriculteurs. Si certains de ces derniers considéraient que le renard mangeait des rongeurs donc les aidait, d'autres déploraient les dégâts dans les poulaillers et les déjections (N.D.L.R. : qui peuvent véhiculer des maladies) dans les granges. Chacun amenait ses arguments mais il y avait là plus d'opinions, de croyances que de connaissances. Du coup, l'ensemble des parties prenantes a décidé d'en acquérir, en s'appuyant sur des études et enquêtes locales croisées. On a co-construit des protocoles et on les a appliqués ensemble. »

Quels sont les secteurs

concernés, ceux où il a plus de renards qu'ailleurs ?

« Pas du tout ; c'est vrai que dans le Doubs, comme dans l'Europe en général, le renard n'est absolument pas une espèce menacée, les individus sont nombreux mais pas trop, rapportés au milieu. Indépendamment de Careli, il y avait, déjà, certaines communes du Doubs où le statut Esod était levé, ces dernières années, pour aider les agriculteurs à lutter contre la pullulation des rongeurs et campagnols : les gens avaient donc déjà appris à se parler, ça a facilité l'arrivée du Careli. Le programme s'étend sur deux zones : autour de Pierrefontaine-les-Varans, le premier Plateau, et le Haut-Doubs, de Chapelle-des-Bois au lac de Saint-Point. Chacune, différente, mais caractéristique du Doubs, est elle-même divisée en deux secteurs : l'un où le renard est classé Esod et donc peut être chassé, l'autre où il est protégé. »

La question initiale à laquelle vous tentiez de répondre - à savoir « le renard doit-il être classé ou non Esod ? » - a vite évolué...

« Les questions ont évolué à partir du moment où on les a

formulées ensemble. L'interrogation centrale est devenue plus pragmatique : "Est-ce que le statut Esod est approprié pour diminuer les dommages qui seraient causés par le renard ?" »

« Le projet est un OVNI ! »

Beaucoup de points sont encore en cours, notamment sur l'échinococcose, a priori jusqu'en 2029 (N.D.L.R. : si les financements suivent) mais il y a déjà des résultats ?

« On a pu montrer, déjà, que le statut Esod ne permet pas de protéger les poulaillers (N.D.L.R. : l'étude a été publiée dans des revues scientifiques et le sera en mars dans *Bourgogne Franche-Comté Nature*). Dans le même temps, nous avons mis en lumière que le statut Esod ne permettait pas d'avoir des différences de densité de renards entre les zones dans lesquelles l'animal est protégé et celles où il est Esod. Ce qui veut dire que les techniques de chasse ou de piégeage ont peu d'effet sur la popula-

tion. On objective ici des choses : du coup, ça pacifie largement le débat. »

Careli inspire au niveau national ?

« Totalement. On est de plus en plus regardé, voire cité. Parce que Careli est un OVNI. Il y a même eu récemment un avis, rendu par l'Académie vétérinaire de France, nous citant, qui s'appelle *Vivre avec la faune sauvage, vers une gestion rationnelle des dommages et des nuisances*. Ça part de l'idée que le débat qu'on a autour du renard, on peut l'avoir pour toute espèce, le loup, le grand cormoran, le chevreuil... Ses recommandations sont très inspirées de ce qu'on fait : s'appuyer sur les connaissances scientifiques, et mesurer les effets des actions qu'on peut avoir. Pour beaucoup d'associations de protection de la nature, nous sommes aussi pour l'instant pas un modèle à suivre mais un modèle à triturer, à s'approprier. Plus largement, la biodiversité étant en péril, nous, ruraux et citadins, devons à un moment donné trouver le *modus operandi* pour vivre bien avec la faune sauvage. Comment fait-on ? »

● **Propos recueillis par Sophie Dougnac**

« Un animal charismatique mais moins crispant que le loup ou le lynx »

Deux sociologues, Simon Calla, enseignant-chercheur à l'université Marie-et-Louis-Pasteur, et Nathan Debaylle, doctorant, mènent leurs recherches, aux côtés des autres scientifiques de Careli. Le premier travaille sur le rapport que les différents acteurs entretiennent avec le renard et d'où viennent les situations conflictuelles, le deuxième sur la dynamique de l'expérience de mettre autour de la table des acteurs le plus souvent en conflit pour discuter et produire des données.

Terrain favorable

Le renard est, selon Simon Calla, l'animal idéal pour ce genre d'études : « Dans l'imaginaire, c'est un animal charismatique, beau, malin. Du coup, il ne laisse pas indifférent mais paradoxalement, comme son statut biologique ne le met pas en danger, il apparaît moins

crispant que le loup ou le lynx par exemple. Avec eux, les enjeux de coopération seront plus compliqués à mettre en œuvre. »

Merveille de la nature

Le sociologue, qui devrait voir sa première enquête publiée cette année, sur la genèse du programme Careli, en a été, lui-même, étonné : « Le renard est un bon terrain d'entente. » Car si d'un côté, des naturalistes estiment que l'animal fournit une expérience d'émerveillement devant la nature, surtout quand il mulotte (saute pour chasser) et donc que sa mise à mort est intolérable, les agriculteurs le considèrent parfois comme un allié et les chasseurs n'en font pas un gibier prisé. Reste la question de la régulation, que pourrait trancher le programme.

« Les disputes autour des animaux nous disent ce que



Ces petits renardeaux chahutent. Dans l'imaginaire collectif, l'animal est considéré comme particulièrement malin. Photo Dominique Delfino

fait société», conclut Simon Calla, qui a déjà travaillé autour des poissons morts dans les rivières (polluées) comtoises. La suite de l'aven-

ture ? L'étude des effets d'un potentiel arrêt de la chasse au renard sur les différents groupes d'acteurs.

● **S.D.**

« Le métier du renard est de vérifier que tous les poulaillers sont bien fermés... »

Jacques Rime, naturaliste